



COMMISSION REGIONALE DES ACTIVITES SPORTIVES

PROCES-VERBAL n°02

Réunion du : **Lundi 05 juillet 2021**

Présidence : **M. Henri BELLEZZA**

Présents : **Mme Sandra ROMEO, MM. Gérard BORGONI, Bernard CARTOUX, Bruno GARCIA, Gabriel GERMAIN, Georges HERRADA et Serge SCARINGI**

Excusé : **Néant**

Assiste : **M. Olivier GONCALVES, Service Compétitions**

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires de la Ligue peuvent être frappées d'appel dans le délai de **sept** jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le **22** du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée,
- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception),
- soit le jour de la publication de la décision sur **le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs**.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque que l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

2. L'appel est adressé à la Commission d'Appel Disciplinaire et Réglementaire par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet par tout moyen la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossiers d'un montant de **100** euros.

COMPOSITION DES COMPETITIONS 2021-2022

La Commission,

Vu les décisions du Comité Exécutif de la FFF,

Vu les décisions du Comité de Direction de la LMF,

Vu les précédentes décisions de la Commission des céans,

Considérant que conformément aux décisions susmentionnées, les groupes des championnats R1, R2, R1 FEMININ, R1 FUTSAL et CR U16 de la L.M.F 2021-2022 peuvent être composés sans procéder à un tirage au sort, et sont donc homologués comme suit,

Considérant également que conformément aux décisions susmentionnées, les groupes des CR U20, U18, CR U17, CR U15 doivent quant à eux être composés suite à un tirage au sort,

Considérant également que la composition des groupes des CR U14 a été établie territorialement par la C.R des Activités Sportives,

Que lesdits championnats régionaux seront décomposés territorialement comme suit,

REGIONAL 1

Considérant ce qui précède que le Championnat Régional 1 est composé comme suit au titre de la saison 2021-2022,

CLUBS
A.S. CAGNES LE CROS FOOTBALL
A.S. GEMENOSIENNE
A.S. MAXIMOISE
A.S. MONACO F.C. 3
BERRE SP. C.
CARNOUX F.C.
ENT. U.G.A. A.S. ARDZIV MARSEIL.
ET.S. FOSSEENNE
ET. S. ZACHARIENNE
RAPID. OM DE MENTON
SALON BEL AIR FOOT
SIX FOURS LE BRUSC F.C
SP.C. COURTHEZONNAIS
SPORTING CLUB TOULON
ST. MARSEILLAIS UNI.C.
U.S. CARQUEIRANNE LA CRAU

REGIONAL 2

Attendu que les clubs des MINOTS DE MARSEILLE et de l'U.S. LE PONTET GRAND AVIGNON 84 ont refusé leurs participations en Championnat Régional 2.

Que lesdits clubs figuraient dans le Groupe B lors de la saison 2020-2021, qui se trouverait donc être composé que de 11 compétiteurs au titre de la saison 2021-2022.

Considérant que pour respecter l'équilibre du nombre de compétiteurs par poule, ainsi que l'intégrité de la compétition, il y a lieu de modifier la composition du Groupe B afin d'y intégrer 12 clubs engagés.

Considérant que suite à un tirage au sort, le club de l'A.C. LE PONTET VEDENE a été intégré dans ledit groupe.

Considérant ce qui précède que le Championnat Régional 2 est composé comme suit au titre de la saison 2021-2022,

GROUPE A :

CLUBS
A.S. BOUC BEL AIR
A.S. DE LA FONTONNE ANTIBES
A.S. GEMENOSIENNE 2
A.S. VENCOISE
AUBAGNE F.C. 2
F.C. RAMATUELLOIS
ECOLE MUNICIPALE ANGLAISE DE F.
MARIGNANE GIGNAC F.C. 2
ST.O. LONDAIS
SP.C. JONQUIEROIS
U.S. CUERS PIERREFEU
ST DIDIER ESPERANCE PERNOISE
UNION SPORTIVE VEYNES SERRES FOOTBALL

GROUPE B

CLUBS
A.C. LE PONTET VEDENE
AM. F.C. SAINTE TULLE PIERREVERT
ATHLETICO AIX MARSEILLE PROVENCE 2
ENT.S. DU CANNET ROCHEVILLE 2
ET.S. DE LA CIOTAT
F.A. VAL DURANCE
GARDIA C.
HYERES F.C. 2
LUYNES S.
SP.C. MOUANS SARTOUX
ST. MAILLANAIS
U.S. CAP D'AIL

GROUPE C :

CLUBS
ATHLETIC CLUB ARLESIEN
A.S. CANNES 2
ET. F. C. FREJUS SAINT RAPHAEL 2
F.C. MARTIGUES 2
FOOTBALL CLUB SEPTEMES
F.C. U.S. TROPEZIENNE
GARDANNE BIVER F.C.
O. DE BARBENTANE
O. NOVAIS
R.C. GRASSE 2
U.A. VALETTOISE
U.S. PEGOMAS

REGIONAL 1 FEMININ

Considérant que suite aux refus d'engagements des clubs de l'ET.S. VILLENEUVE LOUBET et du PHENIX FEMININ CAVAILLON, et de ce qui précède, le Championnat Régional 1 Féminin est composé comme suit au titre de la saison 2021-2022,

CLUBS
A. S. DE MONACO FOOTBALL FEMININ
A.S. CANNES
AM. F.C. SAINTE TULLE PIERREVERT
ASPTT MARSEILLE
AV. C. AVIGNONNAIS
F.C. DE CARROS
F.C. FEMININ MONTEUX
F. C. ROUSSET STE VICTOIRE OMNISPORTS
SP.C. MOUANS SARTOUX
SPORTING CLUB TOULON
TARASCON F.C.
TOULON ELITE FUTSAL

REGIONAL 1 FUTSAL

Considérant ce qui précède que le Championnat Régional 1 FUTSAL est composé comme suit au titre de la saison 2021-2022,

CLUBS
ASSOCIATION CULTURES ET AVENIR
AV.S. TOULON
FAMILY S.K.
FUTSAL CLUB PORT DE BOUC
ISSOLE FUTSAL CLUB
MARSEILLE BEACH TEAM
MINOTS DE MARSEILLE
MNL SPORT CULTURE 2 RUE
NICE FUTSAL CLUB
SAINT HENRI F.C.
TOULON ELITE FUTSAL 2
TOULON EST FUTSAL

U20 REGIONAL

Considérant ce qui précède que le Championnat Régional U20 est composé des 29 clubs suivants au titre de la saison 2021-2022,

DISTRICT DES ALPES DE FOOTBALL (2 clubs) : GAP FOOT 05 – GROUPEMENT JEUNESSE MOYENNE DURANCE 04

DISTRICT DE LA COTE D'AZUR DE FOOTBALL (6 clubs) : A.S. CAGNES LE CROS FOOTBALL – A.S. DE LA FONTONNE ANTIBES – CERC. ART.S. DES EAUX - ENT.S. DU CANNET ROCHEVILLE – R.C. GRASSE – VILLEFRANCHE SAINT-JEAN BEAULIEU F. C.

DISTRICT DU GRAND VAUCLUSE DE FOOTBALL (2 clubs) : ST DIDIER ESPERANCE PERNOISE - O. DE BARBENTANE

DISTRICT DE PROVENCE DE FOOTBALL (14 clubs) : ATHLETIC CLUB ARLESIEN – A.S. GEMENOSIENNE – A.S. MAZARGUES - BERRE SP.C. – F.C. COTE BLEUE – F.C. MARTIGUES – J.S. DES PENNES MIRABEAU - MARIGNANE GIGNAC F.C. – O. ROVENAIN – SALON BEL AIR FOOT – SP.C. MONTREDON BONNEVEINE - ST. MARSEILLAIS UNI.C. – U.S. MARSEILLE ENDOUME CATALANS – U.S. VENELLOISE.

DISTRICT DU VAR DE FOOTBALL (5 clubs) : ENT.F.C. SEYNOIS ET. S. - GARDIA C. – HYERES F.C. – RACING F.C. TOULON – SPORTING CLUB TOULON

Le tirage au sort sera effectué au siège de la L.M.F le mardi 13 juillet 2021 à 11h30 au siège de la L.M.F. par la Commission Régionale des Activités Sportives pour constituer les 4 groupes de CR U20 comme suit :

GROUPE A

DISTRICT
ALPES 1
CÔTE D'AZUR 1
PROVENCE 1
PROVENCE 2
PROVENCE 3
VAR 1

GROUPE B

DISTRICT
ALPES 2
CÔTE D'AZUR 2
GRAND VAUCLUSE 1
PROVENCE 4
PROVENCE 5
VAR 2

GROUPE C

DISTRICT
CÔTE D'AZUR 3
GRAND VAUCLUSE 2
PROVENCE 6
PROVENCE 7
PROVENCE 8
VAR 3

GROUPE D

DISTRICT
CÔTE D'AZUR 4
CÔTE D'AZUR 5
PROVENCE 9
PROVENCE 10
PROVENCE 11
VAR 4

GROUPE E

DISTRICT
CÔTE D'AZUR 6
PROVENCE 12
PROVENCE 13
PROVENCE 14
VAR 5
EN ATTENTE

U18 REGIONAL

Considérant que, suite au refus d'engagement du club de l'A.C. LE PONTET VEDENE, et de ce qui précède, le Championnat Régional U18 est composé des 24 clubs suivants au titre de la saison 2021-2022,

DISTRICT DE LA COTE D'AZUR DE FOOTBALL (6 clubs) : A.S. CAGNES LE CROS FOOTBALL – A.S. CANNES 2 – A.S. MONACO F.C. 2 – CAVIGAL NICE S. – ENT.S. DU CANNET ROCHEVILLE – F.C. DE MOUGINS CÔTE D'AZUR

DISTRICT DU GRAND VAUCLUSE DE FOOTBALL (2 clubs) : AV.C. AVIGNONNAIS – O. MONTELAIS

DISTRICT DE PROVENCE DE FOOTBALL (11 clubs) : A.S. GEMENOSIENNE – ASPPT MARSEILLE – ASSOCIATION SPORTIVE D'AIX-EN-PROVENCE – F.C. LOISIRS MALPASSE – F.C. MARTIGUES – ISTRES F.C. 2 - LUYNES S. – MARIGNANE GIGNAC F.C. – S.O. CAILLOLAIS – SP.C. D'AIR BEL – U.S. CHEMINOTS GRANDE BASTIDE

DISTRICT DU VAR DE FOOTBALL (5 clubs) : ET. F.C. FREJUS SAINT RAPHAËL – GARDIA C. – HYERES F.C. – RACING F.C. TOULON – SP.C. COGOLINOIS

Le tirage au sort sera effectué au siège de la L.M.F le mardi 13 juillet 2021 à 11h30 au siège de la L.M.F. par la Commission Régionale des Activités Sportives pour constituer les 2 groupes de CR U18 comme suit :

GROUPE A

DISTRICT
CÔTE D'AZUR 1
CÔTE D'AZUR 2
CÔTE D'AZUR 3
GRAND VAUCLUSE 1
PROVENCE 1
PROVENCE 2
PROVENCE 3
PROVENCE 4
PROVENCE 5
PROVENCE 6
VAR 1
VAR 2

GROUPE B

DISTRICT
CÔTE D'AZUR 4
CÔTE D'AZUR 5
CÔTE D'AZUR 6
GRAND VAUCLUSE 2
PROVENCE 7
PROVENCE 8
PROVENCE 9
PROVENCE 10
PROVENCE 11
VAR 3
VAR 4
VAR 5

U17 REGIONAL

Considérant ce qui précède que le Championnat Régional U17 est composé des 24 clubs suivants au titre de la saison 2021-2022,

DISTRICT DES ALPES DE FOOTBALL (1 club) : GAP FOOT 05

DISTRICT DE LA COTE D'AZUR DE FOOTBALL (5 clubs) : A.S. CAGNES LE CROS FOOTBALL – A.S. MONACO F.C. 2 – CAVIGAL NICE S.– F. C. DE MOUGINS CÔTE D'AZUR – U.S. MANDELIEU LA NAPOULE

DISTRICT DU GRAND VAUCLUSE DE FOOTBALL (5 clubs) : A.C. LE PONTET VEDENE 2 – AV.C. AVIGNONNAIS – A.R.C. CAVAILLON – O. MONTELAIS – ST DIDIER ESPERANCE PERNOISE

DISTRICT DE PROVENCE DE FOOTBALL (9 clubs) : A.S. GEMENOSIENNE – A.S. MAZARGUES – ASPTT MARSEILLE – BUREL F.C. – F.C. LOISIRS MALPASSE - ISTRES F.C. 2 – LUYNES S. – MARIIGNANE GIGNAC F.C. 2 – SP.C. D'AIR BEL 2

DISTRICT DU VAR DE FOOTBALL (4 clubs) : ET. F.C. FREJUS SAINT RAPHAËL – RACING F.C. TOULON 2 – SPORTING CLUB TOULON – U.A. VALETTOISE

Le tirage au sort sera effectué au siège de la L.M.F le mardi 13 juillet 2021 à 11h30 au siège de la L.M.F. par la Commission Régionale des Activités Sportives pour constituer les 2 groupes de CR U17 comme suit :

GROUPE A

DISTRICT
ALPES 1
CÔTE D'AZUR 1
CÔTE D'AZUR 2
GRAND VAUCLUSE 1
GRAND VAUCLUSE 2
GRAND VAUCLUSE 3
PROVENCE 1
PROVENCE 2
PROVENCE 3
PROVENCE 4
VAR 1
VAR 2

GROUPE B

DISTRICT
CÔTE D'AZUR 3
CÔTE D'AZUR 4
CÔTE D'AZUR 5
GRAND VAUCLUSE 4
GRAND VAUCLUSE 5
PROVENCE 5
PROVENCE 6
PROVENCE 7
PROVENCE 8
PROVENCE 9
VAR 3
VAR 4

U16 REGIONAL

Considérant ce qui précède que le Championnat Régional U16 est composé comme suit au titre de la saison 2021-2022,

GROUPE A

DISTRICT
A.C. LE PONTET VEDENE
A.S. MAZARGUES
ASSOCIATION SPORTIVE D'AIX-EN-PROVENCE
CAVIGAL NICE S.
ISTRES F.C.
MARIGNANE GIGNAC F.C.
RACING F.C. TOULON
R.C. GRASSE
S.O. CAILLOLAIS
SP.C. AIR BEL
SPORTING CLUB TOULON
VILLEFRANCHE SAINT-JEAN BEAULIEU F. C.

GROUPE B

DISTRICT
A.S. CAGNES LE CROS FOOTBALL
A.S. GEMENOSIENNE
A.S. MONACO F.C.
ASPTT MARSEILLE
ATHLETIC CLUB ARLESIEN
AV.C. AVIGNONNAIS
BUREL F.C.
ET. F.C. FREJUS SAINT RAPHAEL
GARDIA C.
O. DE MARSEILLE – O.M.
O. ROVENAIN
U.S. VALBONNE SOPHIA ANTIPOLIS

U15 REGIONAL

Considérant ce qui précède que le Championnat Régional U15 est composé des 24 clubs suivants au titre de la saison 2021-2022,

DISTRICT DES ALPES DE FOOTBALL (1 club) : GAP FOOT 05

DISTRICT DE LA COTE D'AZUR DE FOOTBALL (8 clubs) : A.S. CAGNES LE CROS FOOTBALL – A.S. CANNES – A.S. MONACO F.C. – CAVIGAL NICE S. – ENT.S. DU CANNET ROCHEVILLE - F.C. DE MOUGINS CÔTE D'AZUR – O.G.C. NICE CÔTE D'AZUR – R.C. GRASSE

DISTRICT DU GRAND VAUCLUSE DE FOOTBALL (2 clubs) : A.C. LE PONTET VEDENE – AV.C. AVIGNONNAIS

DISTRICT DE PROVENCE DE FOOTBALL (10 clubs) : A.S. GEMENOSIENNE – ASPTT MARSEILLE – ASSOCIATION SPORTIVE D'AIX-EN-PROVENCE – BUREL F.C. – F.C. LOISIRS MALPASSE – ISTRES F.C. - MARIGNANE GIGNAC F.C. – O. DE MARSEILLE – O.M. – O. ROVENAIN – SP.C. D'AIR BEL

DISTRICT DU VAR DE FOOTBALL (3 clubs) : ET. F.C. FREJUS SAINT RAPHAËL – GARDIA C. – SPORTING CLUB TOULON

Le tirage au sort sera effectué au siège de la L.M.F le mardi 13 juillet 2021 à 11h30 au siège de la L.M.F. par la Commission Régionale des Activités Sportives pour constituer les 2 groupes de CR U15 comme suit

GROUPE A

DISTRICT
ALPES 1
CÔTE D'AZUR 1
CÔTE D'AZUR 2
CÔTE D'AZUR 3
CÔTE D'AZUR 4
GRAND VAUCLUSE 1
PROVENCE 1
PROVENCE 2
PROVENCE 3
PROVENCE 4
PROVENCE 5
VAR 1

GROUPE B

DISTRICT
CÔTE D'AZUR 5
CÔTE D'AZUR 6
CÔTE D'AZUR 7
CÔTE D'AZUR 8
GRAND VAUCLUSE 2
PROVENCE 6
PROVENCE 7
PROVENCE 8
PROVENCE 9
PROVENCE 10
VAR 2
VAR 3

U14 REGIONAL

La Commission,

Pris connaissance des clubs retenus par la Commission de céans lors de sa réunion du 02.07.2021,

La répartition des équipes a été établie par la Commission Régionale des Activités Sportives pour constituer les 5 groupes de CR U14 comme suit :

GROUPE A

DISTRICT
ALPES
CÔTE D'AZUR 1
PROVENCE 1
PROVENCE 2
PROVENCE 3
VAR 1

GROUPE B

DISTRICT
CÔTE D'AZUR 2
CÔTE D'AZUR 3
GRAND VAUCLUSE 1
PROVENCE 4
PROVENCE 5
VAR 2

GROUPE C

DISTRICT
CÔTE D'AZUR 4
CÔTE D'AZUR 5
GRAND VAUCLUSE 2
PROVENCE 6
PROVENCE 7
VAR 3

GROUPE D

DISTRICT
CÔTE D'AZUR 6
CÔTE D'AZUR 7
PROVENCE 8
PROVENCE 9
PROVENCE 10
VAR 4

GROUPE E

DISTRICT
CÔTE D'AZUR 8
CÔTE D'AZUR 9
PROVENCE 11
PROVENCE 12
VAR 5
VAR 6

Considérant ce qui précède que le Championnat Régional U14 est composé comme suit au titre de la saison 2021-2022,

GROUPE A

DISTRICT
GAP FOOT 05
A.S. MONACO F.C.
O. MARSEILLE
ISTRES F.C.
AUBAGNE F.C.
U.S. CARQUEIRANNE LA CRAU

GROUPE B

DISTRICT
O.G.C. NICE CÔTE D'AZUR
F.C. MOUGINS
A.C. LE PONTET VEDENE
MARIGNANE GIGNAC F.C.
ASPTT MARSEILLE
HYERES F.C.

GROUPE C

DISTRICT
CAVIGAL NICE
A.S. CANNES
AV. C. AVIGNONNAIS
A.S. GEMENOSIENNE
ST. MARSEILLAIS UNI.C.
SP.C. TOULON

GROUPE D

DISTRICT
E.S. CANNET ROCHEVILLE
U.S. MANDELIEU L.N.
SP.C. AIR BEL
O. ROVENAIN
A.S. AIX-EN-PROVENCE
GARDIA CLUB

GROUPE E

DISTRICT
A.S. CAGNES LE CROS
R.C. GRASSE
BUREL F.C.
F.C. COTE BLEUE
ET. F. C. FREJUS SAINT RAPHAEL
S.C DRAGUIGNAN

U18 F REGIONAL 1

La Commission,

Pris connaissance des clubs retenus par la Commission de céans lors de sa réunion du 02.07.2021,

Considérant ce qui précède que le Championnat Régional U18 F R1 est composé comme suit au titre de la saison 2021-2022,

CLUBS
A.S. CANNES
ASSOCIATION SPORTIVE D'AIX-EN-PROVENCE
AUBAGNE F.C.
AV.C. AVIGNONNAIS
F.C. MONTEUX FEMININ
F.C. ROUSSET STE VICTOIRE OMNISPORTS
MARIGNANE GIGNANE F.C.
O.G.C. NICE CÔTE D'AZUR
SP.C. MOUANS SARTOUX
SPORTING CLUB TOULON

U18 F REGIONAL 2

La Commission,

Pris connaissance des clubs retenus par la Commission de céans lors de sa réunion du 01.07.2021,

Considérant ce qui précède que le Championnat Régional U18 F R2 est composé comme suit au titre de la saison 2021-2022,

Liste des clubs retenus pour participer au Championnat Régional U18 F R2 :

A.S. BOUC BEL AIR – A.S. DES MOULINS - CAVIGAL NICE S. – A.S. DE MONACO FOOTBALL FEMININ – F. ASSOCIATION FEMININ MARSEILLE – SP.C. DRAGUIGNAN – ASPTT MARSEILLE – SP.C. COURTHEZONNAIS – ET.F.C. FREJUS ST RAPHAEL – R.C. GRASSE – U.S. PELICAN – J.S. JUAN LES PINS – L'ETOILE AUBUNE – U.S. TOURAINE – GROUPEMENT FEMIN MILAGRANS – A.S. CAGNES LE CROS FOOTBALL – U.S. PERS.ELECT.GAZ MARSEILLE – C.O. CABANNAIS.

La Commission statuera ultérieurement sur les demandes d'engagements en U18F R2 de l'AV.C. AVIGNONNAIS et du SPORTING CLUB TOULON.

U18 FUTSAL

La Commission,

Pris connaissance des clubs retenus par la Commission de céans lors de sa réunion du 01.07.2021,

Considérant ce qui précède que le Championnat Régional U18 FUTSAL est composé comme suit au titre de la saison 2021-2022,

Liste des clubs retenus pour participer au Championnat Régional U18 FUTSAL :

TOULON ELITE FUTSAL – SPORTING CLUB TOULON – MOUVEMENT VERS UNE RURALITE SPORTIVE – AV.S. TOULON – ST MAX FUTSAL – SAINT HENRI F.C. – FUTSAL CLUB PORT DE BOUC – NICE FUTSAL CLUB – ATHLETIC SPORT BUSSERINE – CERCLE DE SAINT BARNABE – SP.C. DRAGUIGNAN – FUTSAL DIGNOIS

Président
Henri BELLEZZA

Secrétaire
Bernard CARTOUX